



République Française

Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le 08/12/2022

ID : 017-200041689-20221205-CC2022_133-DE

SLO

Conseil Communautaire du 5 décembre 2022

Objet : Programme pour l'élaboration d'une stratégie du numérique responsable

Numéro de délibération : CC2022_133

L'an deux mille vingt deux, le cinq décembre, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 29 novembre 2022, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Francis BOIZUMAULT, Eric POISBELAUD, Christian FERRU, Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Jean-Claude CAILLAULT, Jean-Christophe FONTENAUD, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Alain MEGE, Pierre ARNAUD, Jean-Luc DUGUY, Serge MARCOUILLE, Christine VERNON, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Didier COSSET, Danièle PERAUD, Philippe HARMEGNIES, Gérard LAMIRAUD, Jean-Michel GAUTIER, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Régis DUTHILLE, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Thierry GOUJEAUD, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Alain INGRAND, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Michel GARNIER, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, François BERTHON, Michel QUERE, Michel FILLEUL, Wilfrid HAIRIE, Sylvain MARCHAL, Monique CHEMINADE, Gérard BIELKA, Corinne LAFFOND, Sylvie SABOUREAU, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Thierry GIRAUD, Maurice PINEAU, Didier BASCLE, Corinne ETOURNEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Catherine BAUBRI, Jean MOUTARDE, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Frédéric EMARD, Renée BONNEAU, Nicole COINDEAU, Dominique GUILLON, Catherine HILLAIRET, Michel LALAIZON, Jean-Claude GODINEAU, Daniel LEMRAY, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Jacques GOGUET, Danielle PERTUS, Laurent BOUILLE, François BOURGEOIS, Pierre TEXIER, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Francine MINEAU, Suzette MOREAU, Brigitte DAVID, Michel ANDRE, Isabelle ZAMBRANA-FERRAN, Didier MARTIN

Absents excusés ayant donné procuration :

Marie-Agnès BEGEY donne pouvoir à Gérard LAMIRAUD
Philippe LACLIE donne pouvoir à Didier COSSET
Christian GRATEREAU donne pouvoir à Bernard GOURSAUD
Patrick XICLUNA donne pouvoir à Wilfrid HAIRIE
Jean-Michel MANCEAU donne pouvoir à Fabrice RENAUD
Frédéric MICHEAU donne pouvoir à Olivier FOUCHE
Myriam DEBARGE donne pouvoir à Fabien BLANCHET
Matthieu GUIHO donne pouvoir à Michel LAPORTERIE
Marylène JAUNEAU donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Philippe BARRIERE donne pouvoir à Françoise MESNARD
Anne DELAUNAY donne pouvoir à Catherine BAUBRI
Gaëlle TANGUY donne pouvoir à Jean MOUTARDE
Annie PEROCHON donne pouvoir à Jean-Claude GODINEAU
Didier DAUNIZEAU donne pouvoir à Sylvain MARCHAL

Absents :

www.valsdesaintonge.fr

55 rue Michel Texier - BP 50052 - 17413 Saint-Jean d'Angély cedex
05 46 33 24 77 - fax 05 46 33 29 32 - info@cdcvalsdesaintonge.fr

Fabien BRODU, Rémi LAMARE, Bruno SOGUES, Magali HIDREAU, VENNÉ, Alain BELLU, Valérie BOUILLAGUET, Marie-Claude GIOVA GRIMAUD, Marie-Noëlle GIRAUD, Jean-François PANIER, Roland NAZET, Odile MEGRIER, Nadia GRELIER, Didier BOREL, Jean-Paul AUGUSTIN, Alain FOUCHER, Jean-Mary BOISNIER, Françoise GUERET, Etienne CHAMPEAUX, Brigitte RICHEZ BAUDET, Marie-Pierre LE SELLIN, Bruno POMMIER, Dominique BOUIN, Yves-Luc GAILLARD, Valérie FLOCH-RUJU, André LECLERE, Dominique SEYFRIED, Mathilde MAINGUENAUD, Hénoc CHAUVREAU, Ludovic BOUTILLIER, Francis GUAY, Sylvie POUILLET, Christelle MARCHET, Patrick REVEILLAUD, Suzanne FAVREAU, Alain BERTIN, Bernard CAILLAUD, Victor GEOFFROY, Jean-Claude MARTEAU

Secrétaire de séance :

Gérard BIELKA

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

BEBIEN Marie-Paule

HOUET Patricia

SERRA Johanna

Nombres de membres :

En exercice : 139

Quorum : 70

Présents : 84

Votants : 98

Pouvoirs : 14

Publication (affichage) ou notification du :

Programme pour l'élaboration d'une stratégie numérique responsable

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le 08/12/2022

ID : 017-200041689-20221205-CC2022_133-DE

SLOW

Vu la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021, visant à réduire l’empreinte environnementale du numérique en France,

Vu le décret n° 2022-1084 du 29 juillet 2022, relatif à l’obligation d’élaborer une stratégie numérique responsable pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants,

Considérant l’axe 4 du projet de territoire de Vals de Saintonge Communauté : « conduire la transition écologique assurant la qualité du cadre de vie et des habitants en Vals de Saintonge »,

Considérant la proposition de programme pour élaborer une stratégie numérique responsable, examinée favorablement par le groupe de travail « numérique » le 17 novembre, il est proposé le programme ci-dessous, décliné en 6 axes conformément au décret :

Axe 1 – Commande publique locale et durable

Objectifs de réduction de l’empreinte numérique	Indicateurs de suivi	Mesures mises en place	Moyens pour y parvenir	Échéances indicatives	Observations
Choix d’achats de matériel fabriqué en France ou dans les pays avoisinants	- % de matériel répondant à ce critère		Indication de recherche de ce type de matériel lors de marché ou lors d’achats auprès d’une centrale	A partir de 2023	À voir et à prendre conscience pour les futurs achats, si la provenance / lieu de fabrication est indiqué sur le matériel
Grouper les commandes que ce soit pour le petit matériel de fonctionnement ou pour l’investissement	- Diminution du nombre de commandes par an		- Se donner des règles - Effectuer une recherche de fournisseurs et envisager un marché pour le matériel de fonctionnement	A partir de 2023	Le service informatique étant transversal, il groupe les commandes matériels numériques de tous les services
Ordinateurs : privilégier les écrans de taille moins importante (réduction impact carbone à la fabrication) et le matériel de classe énergétique minimum A	- Nombre d’achats respectant ces orientations - % total de la flotte respectant ces orientations		- Mettre ces critères dans les cahiers des charges	Depuis 2022	A étudier selon l’utilisation

Axe 2 – Gestion durable et de proximité du cycle de vie du matériel informatique

Objectifs de réduction de l'empreinte numérique	Indicateurs de suivi	Mesures mises en place	Moyens pour y parvenir	Échéances indicatives	Observations
Utilisation plus longue du matériel	<ul style="list-style-type: none"> - Temps de vie moyen d'un ordinateur - Temps de vie moyen d'un téléphone - Temps de vie moyen petit matériel informatique - Temps de vie moyen autres matériels 	<p>Garantie à 5 ans des ordinateurs</p> <p>Mise en place d'un tableau du matériel et de son état chaque année</p> <p>Réemploi du matériel qui peut l'être</p>	<p>Réparation du matériel qui peut l'être</p> <p>Achat préférentiel d'ordinateurs portables moins énergivores ou/et reconditionnés</p>	Immédiate et récurrente	Les mesures et moyens sont déjà activés depuis le début de la décennie
Choix de matériel fabriqué en France ou dans les pays avoisinants	- % de matériel répondant à ce critère		Indication de recherche de ce type de matériel lors de marché ou lors d'achats auprès d'une centrale	A partir de 2023	Renouvellement des 2/3 de la flotte mobile sur un modèle de marque française (Crosscall) « En 2021, elle est retenue pour équiper la police et la gendarmerie nationale ; un contrat qui représente 200 000 appareils. »
Choix d'achats de matériel labellisé avec un bilan réparation élevé Acheter du matériel reconditionné	- % de matériel répondant à ces critères		Indication de recherche de ce type de matériel lors de marché ou lors d'achats auprès d'une centrale	A partir de 2023	Le service informatique tente d'harmoniser le parc informatique pour une gestion « pièces détachées » plus simple, lorsque la période de garantie est passée sur chaque équipement.
Remplacement des disques durs sur les ordinateurs vieillissant pour leur donner une seconde vie + augmentation mémoire vive	<ul style="list-style-type: none"> - % d'ordinateurs « rajeunis » - Calcul du temps supplémentaire de vie d'un ordinateur - Calcul de l'économie réalisée 		Examen des demandes des services à l'aune de ces objectifs	A partir de 2023	Problème d'obsolescence des mises à jour de sécurité
Réparer au maximum le matériel à la place de le changer	<ul style="list-style-type: none"> - % de matériel réparé par rapport au parc total - Calcul de l'économie réalisée 		<ul style="list-style-type: none"> - Trouver un fournisseur sur le territoire - Suivi des demandes et des réponses aux besoins 	A partir de 2023	

Axe 3 – Ecoconception des sites et des services numériques

Objectifs de réduction de l'empreinte numérique	Indicateurs de suivi	Mesures mises en place	Moyens pour y parvenir	Échéances indicatives	Observations
Réduction de la consommation électrique des serveurs	Surveillance et analyse de l'utilisation du Central processing unit (CPU) et des ressources d'une manière plus générale sur le serveur d'hébergement web	- Système de mise en cache des pages pour éviter le recalcul constant des pages affichées	- Développement du site web dans les règles de l'art. - Étude de l'architecture recherche d'hébergeurs eco responsables - Migrer sur des serveurs hébergés sur des centres de données eco responsables	En cours 2023/2024	- Le prestataire est tenu de nous livrer un site web performant tout en restant contenu sur l'utilisation des ressources du serveur d'hébergement - Le centre de données de Saint Jean a de très bon ratios de consommation électrique par rapport au refroidissement
Privilégier connexion wifi (3 x plus économe que les réseaux 3, 4 ou 5 G)	- nombre de connexions wifi par jour par rapport au nombre d'ordinateurs utilisés		- Un tableau de suivi automatisé - Une campagne de communication pour expliquer	2023/2024	L'outil est à créer ou à acquérir. Selon sa complexité, le démarrage pourra être variable
Préférer les audioconférences aux visioconférences (39 % plus économe)	Nombre audioconférences Nombre visioconférences		- Un tableau de suivi automatisé - Une campagne de communication pour expliquer	2023	Faut-il équiper une salle en visio conférence quand même ?

Axe 4 – Mise en place d'une politique de sensibilisation au numérique sécurité informatique à destination des élus et des agents publics

Objectifs de réduction de l'empreinte numérique	Indicateurs de suivi	Mesures mises en place	Moyens pour y parvenir	Échéances indicatives	Observations
Extinction des postes numériques (PC, mobile)	Monitoring des équipements	Informations auprès des élus / agents	Pour agents : contrôle régulier des équipements à distance, avec extinction possible si sans activité et rappel à l'ordre bienveillant du service informatique	2022 / 2023	
Extinction des veilles inutiles	Diminution de la consommation électrique	Informations auprès des élus / agents	Mettre en place un référent sur chaque site pour rappeler consignes	2023	Etudier la veille profonde
Favoriser le travail avec copie locale à la place de rester connecté sur le cloud	% d'agents mettant en place cette mesure		Sensibilisation progressive des agents	2023/2024	Attention a la gymnastique local / cloud
Définir, avec les agents, l'organisation numérique des documents sur le serveur	% d'agents (services) ayant trié documents et mis en place nouvelle organisation		<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion d'un petit groupe de travail - Validation propositions - Mise en œuvre par chaque service avec un référent qui guide ses collègues 	2023/2024	Objectifs : que chacun puisse retrouver un document dans la base de données, faire de la place en évitant doublons et tiplons, supprimer documents de travail

Axe 5 – Mise en place d’une démarche numérique responsable au sein des collectivités locales afin de sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux du numérique

Objectifs de réduction de l’empreinte numérique	Indicateurs de suivi	Mesures mises en place	Moyens pour y parvenir	Échéances indicatives	Observations
Sensibiliser sur l’impact environnemental et énergétique des usages du numérique (achat, utilisation ...)	Retour des personnes sensibilisées sur ce qu’elles ont mis en place	Les conseillers numériques informent lors de leurs rendez-vous avec les usagers du territoire	- Campagnes de communication sur site Internet et dans la presse - Information orale lors de rendez-vous	2022 / 2023	Difficile de mettre en place un ou plusieurs critères fiables, compte-tenu du public non captif Coordination à envisager avec département / région/état
Sensibiliser à l’écoute en streaming (éviter You tube 10 fois + consommateur de données) et réglage basse résolution	Retour des personnes sensibilisées sur ce qu’elles ont mis en place	Les conseillers numériques informent lors de leurs rendez-vous avec les usagers du territoire	- Campagnes de communication sur site Internet et dans la presse - Information orale lors de rdv	2023	Difficile de mettre en place un ou plusieurs critères fiables, compte-tenu du public non captif
Privilégier le téléchargement local au streaming	Retour personnes sensibilisées sur ce qu’elles ont mis en place	Conseillers numériques informent lors de leurs rendez-vous	Communication et sensibilisation progressive des citoyens	2023	

Axe 6 – La mise en place d'une démarche de territoire connecté et durable, en lien avec la démarche d'ouverture et de valorisation des données

Objectifs de réduction de l'empreinte numérique	Indicateurs de suivi	Mesures mises en place	Moyens pour y parvenir	Échéances indicatives	Observations
Construction d'un nouveau portail de territoire plus attractif et plus vertueux, en lien avec les 110 communes du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Etapes de réalisation suivant échéances - Mise en service - Fréquentation du site - Ouverture des données aux communes et aux citoyens (informations sur les instances, les travaux, les manifestations, les projets ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Un groupe de travail pour définir les besoins et suivre les différentes étapes - Une commission pour suivre la commande politique - Le lancement d'un marché - Le choix d'un prestataire 	<ul style="list-style-type: none"> - Un groupe de travail pour définir les besoins et suivre les différentes étapes - Une commission pour suivre la commande politique - Le lancement d'un marché - Le choix d'un prestataire 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en service début 2023 pour le site principal - Mise en service avant l'été pour le site annexe (piscines) 	<ul style="list-style-type: none"> Processus en cours depuis fin 2020 verifier les choix / à la consommation carbone (exemple de la carte et des vidéos de fond d'écrans)
Mettre en place de nouvelles possibilités de démarches administratives en ligne plus vertueuses	<ul style="list-style-type: none"> - Calcul de la diminution de l'empreinte numérique - Nombre de nouvelles propositions en direction des habitants 		<ul style="list-style-type: none"> - Etablir les besoins de la population en lien avec elle et avec les partenaires - Rechercher des prestataires ayant une démarche éco-responsable 	2024	

Le bilan de l'impact environnemental est en cours d'élaboration avec les outils mis en ligne par l'État pour aider les collectivités.

Différentes réunions de travail seront proposées aux membres du groupe de travail « numérique », dans les prochains mois, pour approfondir les propositions du programme de travail, réfléchir à la stratégie à mettre en place, aux conditions de faisabilité et au suivi de la mise en place des actions.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- de poursuivre au plus vite le bilan de l'impact environnemental tel que demandé par l'État et d'approuver le programme décrit ci-dessus, en vue d'élaborer une stratégie numérique responsable d'ici le 1^{er} janvier 2025 et de flécher une mise en œuvre progressive,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 90
- Contre : 1
- Abstention : 7

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le 08/12/2022

SLOW

ID : 017-200041689-20221205-CC2022_133-DE

Fait à Saint-Jean d'Angély,